

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2026

Délibération n° DL-260519-073

**Subvention exceptionnelle du RCS XV – Projet
Casablanca**

Date de la convocation :
13 mai 2026

Conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 3

**Votants : 29
Pour : 29**

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, M. Bernard CAPUS, Mme Nathalie MARCHAND, M. Denis DEMERSSEMAN, Mme Nadia OULD AMER, adjoints au Maire - Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, M. Christian JOUVE, Mme Laurence ORCIVAL, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Cyndie SOMPAYRAC, M. Christian RIGAL, Mme Amélie LACOMBE, M. Sébastien MOREAU, Mme Marie-Laure GUET, M. Stéphane MARLIAC, M. Alain OURLIAC, Mme Andrée GINOUX, M. Stéphane FILLION, Mme Manon STEMMELEN, M. Charles PICHERY, et Mme Anaïs BONDURAND Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. André SIMON (procuration à Mme Hanane MAALLEM), et M. Mathieu SNOWIECKI (procuration à M. Charles PICHERY).

Secrétaire de séance : Mme Nadia OULD AMER

A la demande de M. le Maire, Mme Cyndie SOMPAYRAC, Conseillère municipale, informe l'Assemblée que dans le cadre de la politique municipale de soutien aux associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'école de Rugby du RCS XV afin d'accompagner son projet de voyage à Casablanca pour la catégorie M12.

Ce déplacement présente un intérêt sportif, par la confrontation et l'échange de pratiques, ainsi qu'un intérêt culturel, en favorisant l'ouverture, le partage et les valeurs citoyennes portées par le sport.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au budget principal de la Commune ;
- Vu l'avis des commissions municipales « Éducation, Jeunesse et Solidarité » et « Vie associative, Sport & Culture » du 4 mai 2026 ;
- Considérant le souhait de la Commune de soutenir l'association RCS XV dans le cadre de ce projet de partenariat ;

DÉCIDE,

- D'approuver la demande de subvention exceptionnelle de l'association RCS XV pour la réalisation de son projet de voyage à Casablanca.

- D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association RCS XV d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros).
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Nadia OULD AMER

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.